



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Délibération n° 10-32

Réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques Convention avec la CCI de Rochefort et de Saintonge

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

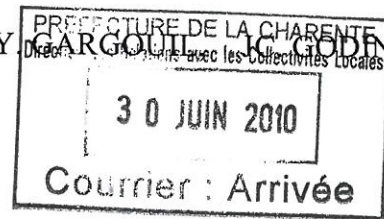
MM. D. BARILLOT, B. BELAUD, JP. DENIEUL, Y. GARGOUIL, J.C. GODINEAU,
J. GOMBERT, D. LOUIS, JY. QUERE, JP. ZUCCHI.

ABSENTS EXCUSES ET REPRÉSENTÉS :

M. BOUTANT représenté par M JP DENIEUL

ABSENTS EXCUSES :

MM. R. DEBIAIS, C. DOURTHE, E. GAUTHIER, D. LAURENT, A. LEPERCQ, JC. MAZIN,
R. RICHARD, B. ROCHET, JC. SILLON, J. VETAULT.



La convention est jointe en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec la CCI de Rochefort et de Saintonge relative à la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques.

Fait et délibéré à Saintes,
le 28 juin 2010

Le Président,
Didier LOUIS,



EPTB Charente

Institution Interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents



Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge.

"DES HOMMES D'ENTREPRISE!"

Convention annuelle EPTB Charente – Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort-Saintonge (CCIRS)

Contexte

Dans le cadre de son programme d'actions de réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation, l'EPTB Charente réalise un diagnostic précis des enjeux soumis à ce risque sur le territoire de la vallée de la Charente, notamment la ville de Saintes. Ce travail exploratoire mené en collaboration avec la CCIRS pourrait ensuite être étendu à toutes les communes riveraines du fleuve Charente.

Objectifs et actions à mener

Le recensement des activités économiques implantées dans la zone inondable constitue la cible prioritaire. L'objectif in fine est la mesure de leur vulnérabilité au risque d'inondation, indicateur de l'attractivité et de la viabilité économique du territoire concerné.

Par des actions de sensibilisation adaptées et un accompagnement progressif des entrepreneurs concernés, des mesures de réduction de leur vulnérabilité pourront être envisagées.

Dans ce cadre, la coopération entre l'EPTB Charente et la CCIRS va porter sur les actions suivantes :

1. Réalisation d'un état des lieux des activités économiques qui seraient impactées par les crues du fleuve Charente, sous la forme d'une enquête de terrain exhaustive traitant en partie d'informations liées à l'inondabilité ;
2. Mise à jour de la base VISEO17 de la CCIRS, extraction et fourniture d'un fichier nominatif et renseigné¹ d'entreprises exposées au risque d'inondation ;
3. Animation commune de groupes de travail en vue de partager les informations disponibles et de préparer les actions de sensibilisation ;
4. Réflexion commune sur la mise en place d'outils d'information et de formation afin d'aider les professionnels à anticiper la crue en vue de réduire les nuisances provoquées.

¹ Les champs d'information seront décidés en concertation entre les deux parties, avec les réserves et droits d'usage imposés par la CNIL.

Produits et livrables

Le fichier des entreprises et résultats de l'enquête de terrain

Afin de permettre à l'EPTB Charente de travailler sur des modèles cartographiques, la CCIRS fournira un fichier actualisé des entreprises implantées dans la zone inondable comprenant notamment les informations suivantes : Siret, raison sociale, enseigne, adresse, code postal, commune, code APE, libellé APE, année de début de l'activité, effectif salarié, le chiffre d'affaires.

Les enquêtes de terrain prévues en 2010 permettront de valider et mettre à jour les informations relatives à chaque entreprise :

- Nature de l'activité (boulangerie, presse, assurance, agences immobilières, restaurant, hôtel...);
- Nombre d'emplois salariés et non salariés ;
- Chiffre d'affaires moyen ;
- Ancienneté des activités (notion de turn-over) ;
- Critères simplifiés de vulnérabilité : conscience du risque dans l'entreprise, hauteur du plancher inondable par rapport à la rue, possibilité de zone refuge non inondable pour les stocks et équipements, temps et moyens de mise en refuge, liste et volume approximatifs des matériels sensibles (outils de travail, matières dangereuses...)

L'EPTB Charente croisera l'ensemble de ces informations aux enveloppes de crues de la Charente pour qualifier l'inondabilité des activités économiques. L'état des lieux aboutira également à l'estimation de l'impact économique global d'une inondation dans la ville de Saintes.

L'animation de groupes de travail

Les groupes de travail permettront de partager et valoriser l'état des lieux et de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre. L'intervention d'un expert et de partenaires mandatés par l'EPTB Charente permettra d'enrichir et d'orienter les débats. L'objectif sera de définir la stratégie d'action en matière de sensibilisation, de mise en place d'outils et de formations type « autodiagnostic de vulnérabilité »...

Coordinateurs

La coordination sera assurée par M. Harold RETHORET pour l'EPTB Charente, de MM. Damien LOMAN et Jean-Marc BONNET pour la CCIRS.

Moyens et modalités

Les enquêtes de terrain, la compilation et la fourniture des données seront réalisées par la CCIRS.

Le traitement des fichiers entreprises et la définition de l'inondabilité des activités seront réalisés par l'EPTB Charente.

L'intervention d'un expert sur la conduite des démarches de réduction de vulnérabilité et la participation de partenaires sur la prévention des risques inondation seront pris en charge par l'EPTB Charente.

L'organisation et l'animation des groupes de travail seront communes.

Durée

La convention est réputée valable à compter de la signature pour une durée de un an.

Modalités d'accueil de personnel

Le personnel de l'EPTB Charente et de la CCIRS pourront être accueillis dans les structures respectives pour les besoins du projet, selon les modalités en vigueur.

Dispositions relatives à la communication, la propriété des données et des résultats

Les parties restent propriétaires des données qu'ils fournissent dans le cadre de la convention et respectent les droits d'anonymat et de confidentialité. Les produits de la convention seront partagés. Chaque partie devra informer et demander l'accord de l'autre pour diffuser et communiquer tout ou partie des résultats.

Fait à Saintes

Le

En deux exemplaires originaux

Pour l'EPTB Charente

Pour la CCIRS

